

5 de la loi sont inapplicables. Le revenu d'une personne défunte payable périodiquement est censé s'être accru par augmentation quotidienne égale, et c'est la partie accrue jusqu'à la date du décès qui doit être taxée. Les dividendes reçus par une succession ou fiducie et capitalisés sont imposables. Toute somme versée pour l'entretien d'un bien aux termes d'un testament ou d'une fiducie doit être taxé s'il dépasse la somme prescrite par le ministre. Lorsqu'une corporation rachète ses actions à prime, l'impôt doit être payé sur cette prime. Toute distribution de biens effectuée à l'occasion de la liquidation d'une compagnie constituée en corporation est censée être un dividende dans la mesure où la compagnie en sa possession un revenu non distribué, sauf dans le cas d'un revenu perçu sur des valeurs britanniques et étrangères et des valeurs portant intérêt de débiteurs canadiens par des compagnies privées de placement, auquel cas la loi établit la mesure dans laquelle les dividendes sont constitués par un revenu reçu de compagnies canadiennes. Lorsqu'une compagnie canadienne avance des fonds à une compagnie non résidente pour une période d'un an sans intérêt, le ministre peut déterminer le montant d'intérêt censé avoir été reçu à titre de revenu. Le gouverneur en conseil est autorisé à conclure des conventions réciproques avec d'autres pays en vue d'exempter de l'impôt sur le revenu leurs sujets respectifs. Lorsqu'une personne transporte des biens à un mineur de moins de dix-huit ans il doit néanmoins payer l'impôt sur le revenu provenant de ces biens durant la période de minorité dudit mineur, à moins que le ministre ne soit convaincu que ce transport n'a pas été effectué afin d'éluider l'impôt. Les clauses pénales ont subi certaines modifications.

**Revenu national.**—Le c. 32 modifie le tarif douanier. Il établit une nouvelle définition des termes "de preuve" et "esprit de preuve". La valeur *ad valorem* du thé acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni ne doit pas comprendre le montant du droit douanier exigible sur le thé destiné à la consommation dans le Royaume-Uni. L'Annexe A est considérablement modifiée. Le c. 48 modifie la loi des douanes. La définition de l'expression "juste valeur marchande" est abrogée. Le gouverneur en conseil peut ordonner l'omission des droits et des taxes d'accise. La peine prescrite pour l'accès illégal à un wagon de chemin de fer contenant des marchandises sujettes à l'impôt d'accise est rendue applicable aux personnes qui brisent, ou incitent ou aident à briser les serrures de ces wagons. La production de signaux à bord d'un navire ou sur les côtes pour des fins de contrebande est un délit criminel passible d'amende et d'emprisonnement. Le fardeau de la preuve quant aux intentions innocentes incombe à la personne qui a fait les signaux. Le c. 49 modifie le tarif douanier en prescrivant que le gouverneur en conseil peut ordonner l'omission des droits d'accise lorsqu'il s'agit d'estimer la valeur marchande pour des fins de droit douanier spécial dans le cas de marchandises admissibles en franchise en vertu du tarif général.

La loi spéciale des revenus de guerre est modifiée par le c. 42. Les bons de poste de moins d'un dollar sont assujettis à une taxe de 1 cent, et ceux de plus d'un dollar à une taxe de 3 cents. La taxe d'accise sur les tubes de papier à cigarettes est réduite à 3 cents pour 100 tubes. Le marchand en gros ou au détail doit apposer le timbre requis sur tout paquet non timbré de papier à cigarettes ou de tubes de papier à cigarettes. La taxe d'accise sur l'"ale", la bière blonde, la bière brune et le "stout" est placée sous les dispositions de l'article qui prescrit que les marchandises exportées en conformité de règlements établis par le ministre ne sont pas sujettes à la taxe. La taxe sur la teneur en sucre de marchandises importées est réduite à 1 cent par livre sur le sucre et les succédanés du sucre, et à  $\frac{1}{2}$  cent par livre sur la glucose ou la dextrose. L'expression "fabriqué et produit au Canada" doit s'appliquer aux articles préparés pour la vente au Canada et la taxe doit être